

SÉNÉCHAUSSÉE DE CHÂTEAUNEUF

A défaut de sénéchal pourvu, et en l'absence du bailli, c'est un avocat, Charles-Marie-François Le Bihan du Romain, qui fut chargé des opérations relatives aux Etats généraux. La petite taille de la sénéchaussée lui permit de convoquer l'assemblée générale pour le 1er avril, bien qu'il n'ait pas pu prendre d'ordonnance avant le 28 mars, en raison d'une erreur dans l'expédition des documents officiels, qui avaient été adressés à Gourin, où résidait le bailli de Châteauneuf.

Kergloff, trêve de Cléden-Poher (paroisse appartenant à la sénéchaussée de Châteauneuf), n'avait certainement pas été convoquée à Carhaix, dont elle dépendait, car le procès-verbal ne mentionne pas son absence. L'on dut considérer que sa paroisse-mère la représentait.

Les 27 députés qui se réunirent le 1er avril à l'auditoire de la sénéchaussée adoptèrent dès l'après-midi de ce jour le cahier général de la sénéchaussée, puis désignèrent leurs délégués à l'assemblée de Carhaix. Furent ainsi élus, à l'unanimité, Anne-Jacques-Bernard-François Carquet, procureur du roi en la sénéchaussée et Jean-Joseph Billes, sieur de Villeneuve, procureur, et, à la majorité des voix, François-Jullen Le Lédan, avocat, député de son ordre, et Yves Boudéhen, également avocat, représentant de La Feuillée.

Les électeurs de Châteauneuf se retrouvèrent le mardi 7 à Carhaix avec ceux des 4 autres sénéchaussées composant l'arrondissement (Carhaix, Châteaulin, Gourin et Quimperlé). Après avoir rédigé leur cahier commun, les 28 délégués - 25 hommes de loi et 3 négociants- choisirent, pour représenter l'arrondissement aux Etats généraux un négociant de Quimperlé, Vincent-Samuel Billette, sieur de Villeroche, et un avocat et juge seigneurial de Châteaulin, Jean-Marie Le Gollas de Rosgrand. La sénéchaussée de Châteauneuf ne fut pourtant pas totalement oubliée, puisque Carquet fut désigné comme suppléant.